

PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL du MIFO

Ce plan d'accessibilité pour 2021-2026 énonce les politiques et les mesures que le MIFO entend mettre en place pour offrir de meilleures perspectives aux personnes handicapées.

Ce nouveau plan s'appuie sur ce que nous avons accompli depuis que nous avons lancé notre premier plan pluriannuel en 2014 qui a établi une stratégie globale pour faire du MIFO un employeur accessible.

Un MIFO accessible, cela signifie que :

- Les personnes handicapées reçoivent des biens et des services de qualité en temps opportun.
- L'information et les communications sont disponibles dans des formats accessibles à tous les employés et clients du MIFO.
- Les personnes handicapées sont capables de participer pleinement et efficacement en tant qu'employés du MIFO.
- Il y a une plus grande accessibilité pour entrer, sortir et déambuler autour des installations du MIFO et des espaces publics.
- Les employés du MIFO peuvent identifier continuellement les obstacles à l'accessibilité et rechercher activement des solutions afin de les prévenir ou les supprimer.

Notre plan est organisé autour des normes suivantes et les exigences générales de la LAPHO.

Les cinq normes sont :

- Service à la clientèle
- Information et communications
- Emplois
- Transports
- Conception des espaces publics

Les exigences générales sont :

- Approvisionnement
- Formation

Déclaration d'engagement

Le MIFO s'engage à traiter toutes les personnes d'une manière qui leur permet de conserver leur dignité et leur indépendance. Nous croyons à l'intégration et à l'égalité des chances. Nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun, en prévenant et en éliminant les obstacles à l'accessibilité tout en respectant les exigences en la matière précisées dans la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

Nos priorités et nos engagements, de 2021 à 2026

Le nouveau plan d'accessibilité quinquennal comprend des priorités et des engagements nouveaux et existants, qui contribueront à l'objectif du gouvernement de préciser, d'éliminer et de prévenir les obstacles à l'accessibilité.

Le service à la clientèle au premier plan

La Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle, au titre du Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées, exige que le MIFO fournisse des services accessibles pour les personnes handicapées et s'assure que les politiques et procédures sont en place pour soutenir cette exigence.

Engagements de 2021 à 2026 :

Politiques et pratiques

- Examiner la Politique opérationnelle d'accessibilité pour les services à la clientèle du MIFO et déterminer les possibilités de renforcer et promouvoir les exigences qui améliorent le service à la clientèle accessible. EN COURS
- Examiner et traiter les obstacles possibles dans les espaces publics. EN COURS

Formation

- S'assurer que tous les employés continuent de suivre la formation LAPHO obligatoire et autres formations de base dans une variété de formats sur les normes d'accessibilité intégrées et les obligations en matière de handicaps en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario. FAIT

Communications claires et accessibles

La Norme d'accessibilité de l'information et des communications en vertu du Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées requiert que le MIFO communique et fournisse des informations d'une manière qui soit accessible aux personnes handicapées.

Résultats :

- L'accessibilité rehaussée, telle qu'elle se rapporte aux formats et supports de communication, au contenu Web et aux sites Web. FAIT
- L'équipe des communications du MIFO dispose des outils et des ressources pour développer efficacement de l'information et des communications dans des formats accessibles. FAIT

Engagements de 2021 à 2026 :

Normes et ressources

- Développer et mettre à jour les normes et les guides pour du contenu accessible numérique, marketing et multimédia au MIFO. EN COURS
- Créer, fournir et promouvoir les ressources, en utilisant une variété de formats de communication et de formation, y compris les guides, les tutoriels et la méthodologie pour le personnel qui cherche des conseils et des méthodes qui ont trait aux documents accessibles (p. ex., PowerPoint, Excel, Word, l'utilisation de fichiers PDF, etc.). EN COURS

Plates-formes Web

- Continuer de mettre en œuvre le site web pour s'assurer qu'il est accessible. FAIT

Services numériques

- S'assurer que les services numériques sont conçus d'abord avec l'accessibilité à la base, afin que tous les utilisateurs aient un accès égal à l'information et aux fonctionnalités. EN COURS

Formulaires

- S'assurer que tous les formulaires sont accessibles d'ici à 2025. EN COURS

Dotation accessible

La norme pour l'emploi du Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées énonce les exigences d'accessibilité que la FPO doit observer pour soutenir le recrutement et les mesures d'adaptation des salariés. Cela comprend la préparation des documents individualisés sur les mesures d'urgence pour les personnes handicapées et de rendre les pratiques d'emploi et les lieux de travail plus accessibles pour les employés handicapés nouveaux et actuels.

Résultats :

- Les mesures d'adaptation seront examinées afin de s'assurer que les personnes handicapées sont capables de participer pleinement et efficacement en tant qu'employés du MIFO. À VENIR

Engagements de 2021 à 2026 :

Politiques

- Continuer à revoir régulièrement nos politiques en matière de ressources humaines pour prévenir ou éliminer les obstacles systémiques à l'emploi, s'assurer qu'elles sont conformes à la législation et reflètent les meilleures pratiques. EN COURS

Métadonnées

- Recueillir plus de données afin d'évaluer nos pratiques de recrutement, de perfectionnement en leadership et de mesures d'adaptation et s'assurer que les politiques et les programmes liés à l'emploi sont factuels. Cela comprendra un sondage actualisé auprès des membres du MIFO, qui offrira de nouvelles perspectives démographiques pour informer les futures priorités. Le sondage comporte des questions sur les handicaps et les mesures d'adaptation, et les données recueillies peuvent être utilisées par les ministères pour informer les décisions en matière de politiques et de programmes. À VENIR

Recrutement

- Le MIFO continuera ses pratiques de recrutement. Cela comprend :
 - Continuer à attirer des talents variés en appliquant notre stratégie de recrutement dans tous les processus de recrutement. Cette mesure va aider les gestionnaires et les recruteurs à identifier, atténuer et éliminer les éventuels obstacles et préjugés et à être plus inclusifs dans tous les aspects du processus de recrutement. EN COURS

Apprentissage et perfectionnement

- Continuer à sensibiliser sur l'accessibilité par le biais de cours en ligne et de formation en classe pour les gestionnaires, comme la formation pour répondre aux besoins des employés ayant une maladie, une blessure ou un handicap par un cours sur l'obligation d'adaptation.
- Promouvoir les principes et pratiques des milieux de travail respectueux grâce à la formation et aux ressources qui aident à :
 - Améliorer la capacité des gestionnaires à intervenir dans les conflits au travail, y compris le potentiel de harcèlement et de discrimination
 - Promouvoir la responsabilité des employés de contribuer au respect en milieu de travail
 - Soutenir les employés pour répondre aux comportements grossiers ou irrespectueux de faible intensité qui minent la productivité, l'engagement, le travail d'équipe, la diversité et le service À VENIR

Soutien aux employés

- Rédiger un plan individualisé de services de soutien centralisé des handicaps pour fournir un meilleur soutien aux gestionnaires et une planification dédiée des mesures d'adaptation pour les employés. FAIT

Santé mentale

- Continuer d'offrir les services de soutien aux employés avec les programmes d'assistance dans les domaines de la santé mentale et du bien-être par l'entremise de notre fournisseur d'assurances collectives. FAIT

Amélioration de l'accessibilité dans nos espaces publics

La norme pour la conception des espaces publics dans le Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées requiert que le MIFO s'assure que les espaces publics nouvellement construits ou rénovés de manière importante (p. ex. : la réception et le stationnement) sont accessibles. FAIT

Engagements de 2021 à 2026 :

Normes

- Avec la contribution des intervenants en accessibilité au moyen d'une approche de dialogue ouvert et de gouvernement ouvert, le MIFO améliorera les exigences de conception de l'accessibilité pour l'organisation, dans le but de passer à des principes de conception universelle conformes au Code des droits de la personne de l'Ontario, au Code du bâtiment de l'Ontario et de la norme pour la conception des espaces publics. EN COURS

Démontrer l'approvisionnement accessible

En vertu du Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées, le MIFO doit intégrer la conception, les critères et les caractéristiques en accessibilité, lors de l'achat de biens, de services ou d'installations, sauf lorsqu'il n'est pas possible de le faire.

Résultats :

- L'approvisionnement au MIFO tient compte des besoins des personnes handicapées à tous les stades du processus d'achat pour s'assurer que les produits et services sont accessibles dans la mesure du possible. EN COURS

Engagements de 2021 à 2026 :

Directives, lignes directrices et pratiques

- Mettre en œuvre des projets pilotes d'entrepreneuriat social pour augmenter les achats auprès des entreprises sociales. À VENIR
- Mettre à jour les outils et les modèles liés aux approvisionnements du MIFO en vue d'améliorer davantage l'accessibilité. À VENIR

Formation

- Continuer de veiller à ce que les critères d'accessibilité soient incorporés dans les plateformes et les processus d'approvisionnement. De la formation et des ressources additionnelles, telles que des modèles, des exemples de clauses d'accessibilité et de lignes directrices, seront également disponibles pour aider les employés à comprendre les exigences d'accessibilité et comment intégrer l'accessibilité à tous les stades de l'approvisionnement. À VENIR

Lois, politiques et gouvernance

En plus des normes du Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées, le MIFO s'engage à aller au-delà de ces normes pour s'assurer que les obstacles à l'accessibilité sont identifiés et résolus au sein de l'organisation.

Résultats :

- Des rôles et responsabilités clairs à tous les niveaux de l'organisation.
- Les employés sont encouragés à identifier les obstacles à l'accessibilité et à rechercher activement des solutions afin de les prévenir ou les supprimer.
- Des politiques et des lois nouvelles ou actualisées qui sont sans obstacle.

Engagements de 2021 à 2026 :

- Mettre en œuvre les recommandations de l'examen sur l'accessibilité de 2021 qui met l'accent sur les possibilités pour :
 - Fournir une plus grande clarté sur les rôles et responsabilités dans des domaines clés, tels que l'environnement bâti accessible et la conformité des sites Web. À VENIR
 - Renforcer l'assurance-qualité et le suivi des processus pour assurer la conformité avec la loi. À VENIR
 - Sensibiliser la direction et les employés sur les politiques et les lignes directrices pertinentes de l'organisation. À VENIR
 - Améliorer la formation, les connaissances et les compétences des employés pour soutenir la conformité. À VENIR
- Mener de futures évaluations de l'accessibilité au MIFO. À VENIR

Conclusion

Comme le MIFO continue de prévenir, de repérer et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité, il est important pour nous de surveiller et de rapporter les progrès et les résultats dans le respect des engagements du plan pluriannuel d'accessibilité.

Un rapport de suivi sera publié annuellement et partagé avec le public et les employés du MIFO. Vous pouvez trouver les rapports d'étape annuels à partir de 2012 sur le serveur au MIFO Général /LAPHO